

*Le budget—M<sup>me</sup> Erola*

**Mme Erola:** Monsieur le Président, il va sans dire que ces modifications s'appliqueront automatiquement à ces régimes et que ces gens en profiteront également. Il serait bien étrange qu'il en soit autrement.

**M. McKinnon:** Monsieur le Président, je voudrais savoir quelle sera la date de leur mise en application. Je voudrais poser une autre question aussi. L'allocation aux anciens combattants est liée au régime de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti. Dans le cas d'un couple, elle est de \$22.02 par mois de plus et elle est désignée sous le nom d'allocation d'appoint des AC. Soit dit en passant, le ministre pourrait peut-être faire savoir à certaines indigentes de 65 ans ou plus que tous les anciens membres des forces armées qui ont servi outre-mer peuvent réclamer cette allocation. Un couple marié recevra \$922.30 au lieu de \$900.28. Il y a donc une différence de \$22.02 lorsqu'on touche une allocation d'ancien combattant. La hausse du SRG prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet fera plus que combler cette différence.

Madame le ministre peut-elle nous assurer que l'allocation des anciens combattants sera relevée de ce montant tout au moins, du moins suffisamment pour que la prestation dépasse le total de la pension de la vieillesse et du SRG?

Peut-elle nous dire quand s'appliquera la réforme touchant les paiements et le maintien des paiements après un remariage, pour tous ceux qui tombent directement sous la coupe du gouvernement, les fonctionnaires, les militaires et les députés?

**Mme Erola:** Monsieur le Président, malheureusement, je ne suis pas en mesure de donner des réponses détaillées surtout en ce qui concerne les allocations aux anciens combattants, mais je vais me renseigner et fournirai tous les détails au député au sujet du calendrier d'application.

En ce qui concerne le partage des pensions et des droits de pension, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec la collaboration des provinces, nous espérons pouvoir mettre les choses en place dès 1985 en ce qui concerne le partage des pensions et les prestations au survivant. Je vais aussi examiner cette question et fournirai au député les dates précises où ces mesures entreront en vigueur.

**Mme Mitchell:** Monsieur le Président, les quelques miettes que nous accordons aux personnes âgées sont peu de chose sans compter qu'elles visent surtout les femmes de la classe moyenne. De l'avis du ministre, le budget est-il assez généreux pour les femmes qui n'entrent pas encore dans la catégorie des personnes âgées? On n'a rien prévu pour recycler les femmes au moment même où la haute technologie risque de les priver de leur emploi. Il n'y a à leur intention aucun programme de promotion sociale. Par exemple, les programmes d'emploi pour les jeunes qui sont à peine suffisants ainsi que d'autres programmes de création d'emplois, RELAIS, les projets spéciaux de relance et sans doute tous ces projets qui vont aux circonscriptions libérales, visent surtout des domaines où il y a plus d'emploi pour les hommes que pour les femmes. Les femmes n'ont pas pu profiter autant que les hommes de ces programmes insuffisants de création d'emplois.

Le budget est également injuste à l'égard des femmes de la Fonction publique qui, tout le monde le sait, sont mal payées. Le ministre nous a parlé de la parité des salaires pour un travail égal et de la nécessité de légiférer dans ce domaine. Je voudrais bien savoir ce qu'elle a entrepris à cet égard.

Enfin, quand le programme des 6 et 5 p. 100 aura été levé, les femmes de la Fonction publique seront encore désavantagées par les comparaisons de rémunération avec l'entreprise privée. L'écart salarial par rapport aux hommes est de l'ordre de \$7,000. On n'a pas prévu de programme de recyclage spécialement pour les femmes. Si le ministre ose nous rappeler les programmes de formation déjà en place, elle aurait d'abord dû s'entretenir avec certaines femmes, car elles n'ont pu s'en prévaloir autant que les hommes. On n'a rien prévu pour les garderies et d'autres types d'aide qui leur permettrait d'y participer.

Pourquoi madame le ministre ne nous a-t-elle pas parlé de l'emploi des femmes? A mon avis, il n'y a rien dans le budget qui favorise la création d'emplois pour les femmes.

**Mme Erola:** Monsieur le Président, le député vient de nous servir tout un méli-mélo d'affirmations qui n'ont rien à voir avec l'objet de mon intervention. Et si elle affirme qu'il n'y a pas de programme de promotion sociale, c'est qu'elle ignore tout des programmes gouvernementaux. Sait-elle par exemple, qu'il existe des programmes de cette nature au sein de la Fonction publique fédérale? Et je lui rappelle que le gouvernement fédéral a déjà voté une loi favorisant la parité de salaire pour un travail égal. Si elle voulait vraiment aider la cause des femmes, avec leur appui, elle ferait en sorte que de telles lois existent dans toutes les régions du pays.

En ce qui concerne la création d'emplois, le député n'a qu'à examiner les projets RELAIS—et je lui fournirai volontiers des statistiques que je n'ai pas sous la main pour le moment—elle verra que, à l'article 38, nous avons fait en sorte que les femmes puissent obtenir leur juste part.

Et pour ce qui est du programme de formation des jeunes, elle verra aussi que la participation est excellente. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) est avec nous ce matin et je pense qu'il pourra confirmer que la participation féminine aux projets de création d'emplois pour les jeunes est excellente. J'en suis particulièrement satisfaite.

Naturellement, il reste encore à faire. Bien sûr, comme l'a dit le député, nous devons continuer de persévérer pour que les femmes soient traitées avec équité. Mais il est absurde d'affirmer que le gouvernement ne s'en est pas occupé.

Par exemple, le budget se préoccupe des besoins des femmes les plus pauvres. Le SRG est une mesure clé. Les femmes doivent bénéficier de l'augmentation de \$50. Je m'étonne que le député s'en prenne à une mesure qui contribuera tellement à améliorer le sort des femmes les plus démunies.

**M. Taylor:** Monsieur le Président, ma question concerne également le supplément de revenu garanti. Je sais que cette augmentation de \$50 représente beaucoup d'argent pour ceux qui en bénéficieront. Cela leur permettra de faire beaucoup de choses qu'ils ne pouvaient faire auparavant—par exemple de manger un peu mieux.

Il y a une chose qui me chicotte, cependant. Des femmes et des hommes ont été victimes d'accidents du travail—certains ont perdu un doigt, un pied, un œil, et ils sont affligés de ce qu'on appelle, dans le jargon des accidents du travail, une invalidité partielle permanente. Cela peut représenter un montant de \$2 ou \$3, ou même un montant appréciable allant jusqu'à \$200 ou plus, disons, dans le cas d'une fracture de la colonne vertébrale ou de la perte des deux yeux. Voilà l'aspect qui me